

Hopfenweg 21  
PF/CP 5775  
CH-3001 Bern  
T 031 370 21 11  
info@travailsuisse.ch  
www.travailsuisse.ch

DETEC  
Madame Simonetta Sommaruga  
Cheffe du Département  
Conseillère fédérale

Courriel : [konsultationen@bav.admin.ch](mailto:konsultationen@bav.admin.ch)

Berne, le 28 mars 2022

**Chaussée roulante : projet de consultation relatif à l'arrêté fédéral allouant un plafond de dépenses pour promouvoir le transport combiné accompagné à travers les Alpes.**

Madame la Conseillère fédérale,  
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous consulter sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous faisons parvenir notre avis.

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, a toujours soutenu la politique de transfert avec les mesures de promotion du fret ferroviaire pour la mise en œuvre de l'initiative des Alpes. Il est incontestable que le soutien financier apporté à l'offre en transport combiné accompagné (chaussée roulante CR) à travers les Alpes suisses représente une mesure d'accompagnement qui a contribué de manière significative à transférer le trafic lourd transalpin de la route au rail.

Travail.Suisse soutient le maintien de l'offre de la CR jusqu'en 2028, puis sa suppression, le matériel roulant ayant atteint la fin de sa durée de vie à ce moment selon les informations fournies. Selon le rapport explicatif, les conditions du marché du fret ferroviaire transalpin permettent de cesser l'exploitation de la CR en 2028 sans que cela ne génère un contre-transfert vers la route. Il y aurait à ce moment-là des alternatives suffisantes (offres compétitives en TCNA) pour acheminer des envois transportés précédemment par la CR.

Toutefois, s'il devait y avoir des retards dans ces offres alternatives en TCNA et que cela risquerait de provoquer un contre-transfert sur la route, cette décision devrait à notre avis être revue et un prolongement du financement de la CR devrait pouvoir être envisagé. Il faut donc continuer à suivre le développement des offres en TCNA ces prochaines années et faire un bilan aux alentours de 2026 et alors confirmer en principe la solution proposée par ce projet ou prolonger l'offre en CR au-delà de 2028, par exemple jusqu'en 2030. Nous supposons qu'il devrait être possible de prolonger d'une ou deux années le matériel roulant sans grands investissements supplémentaires. Enfin, nous comprenons que, malgré la baisse attendue du trafic, le financement ne peut être réduit en raison des coûts fixes élevés associés à l'offre. Travail.Suisse approuve donc le plafond de dépenses proposé.

Enfin, il est aussi possible, si les offres alternatives en TCNA sont prêtes, d'interrompre l'offre de CR avant 2028, par exemple en cas de demande insuffisante ou de rentabilité insuffisante ou si des infrastructures d'exploitation n'existaient plus. Travail.Suisse soutient dans ce sens la possibilité de le faire dans le cadre de la nouvelle convention-cadre avec RAlpin Sa, exploitant de la CR que le Conseil fédéral conclura pour les années 2024 à 2029.

En vous remerciant par avance de réserver un bon accueil à notre réponse, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Adrian Wüthrich, président de Travail. Suisse



Denis Torche, responsable du dossier politique écologique